



FORMATION

Bienvenue !

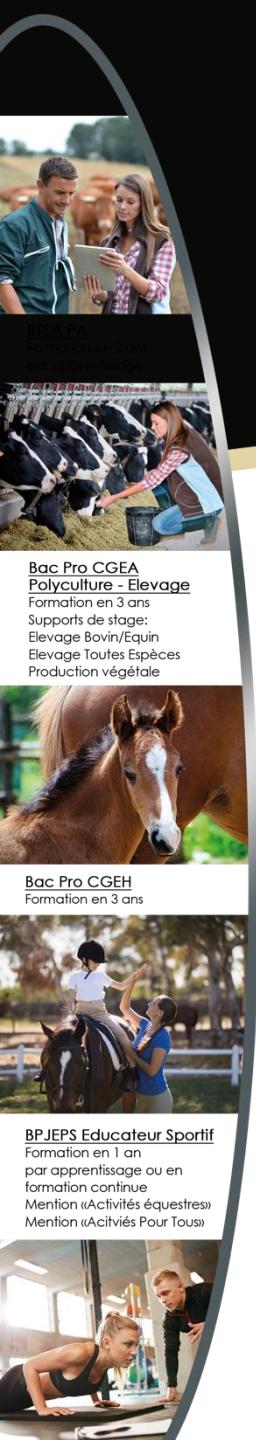
Réunion de prérentrée – 02/07/25

Mme Verheecke : Formatrice – responsable de classe 2^{nde}CGEA

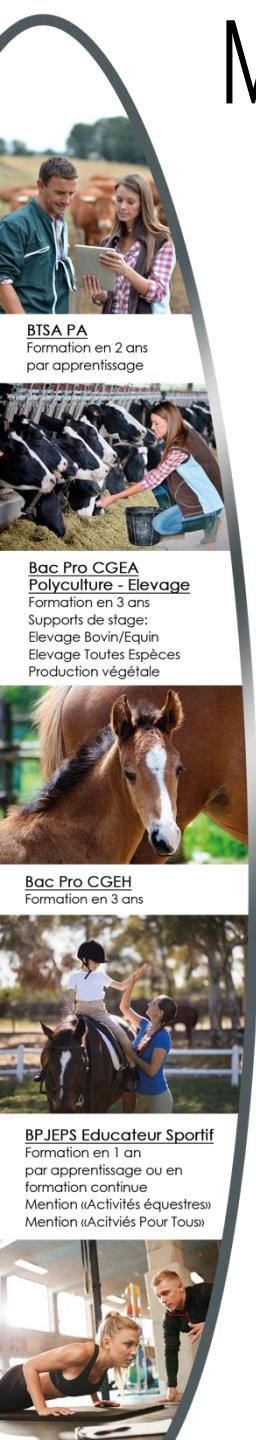
M. Mouly : Formateur – responsable des stages

Mme Bera : Secrétaire - comptable

M. Sudrie : Directeur



Résooir Autrement



Point administratif

Mme Bera – secrétaire comptable

LE STAGE

- Doit répondre aux exigences pédagogiques de la formation
- Fait partie intégrante de la formation
- Le jeune est suivi par un formateur référent (cf. carte de visite) qui assure le suivi du jeune en stage et la communication avec le maître de stage
- Le référent se réserve le droit d'imposer un changement de stage pour des questions de sécurité ou pédagogiques



BTSA PA
Formation en 2 ans
par apprentissage



Bac Pro CGEA
Polyculture - Elevage
Formation en 3 ans
Supports de stage:
Elevage Bovin/Equin
Elevage Toutes Espèces
Production végétale



Bac Pro CGEH
Formation en 3 ans

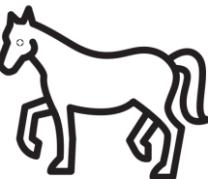


BPJEPS Educateur Sportif
Formation en 1 an
par apprentissage ou en
formation continue
Mention (Activités équestres)
Mention (Activités Pour Tous)





CGEH



LIEUX DE STAGE

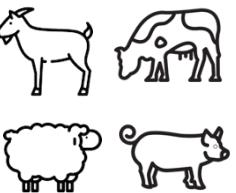
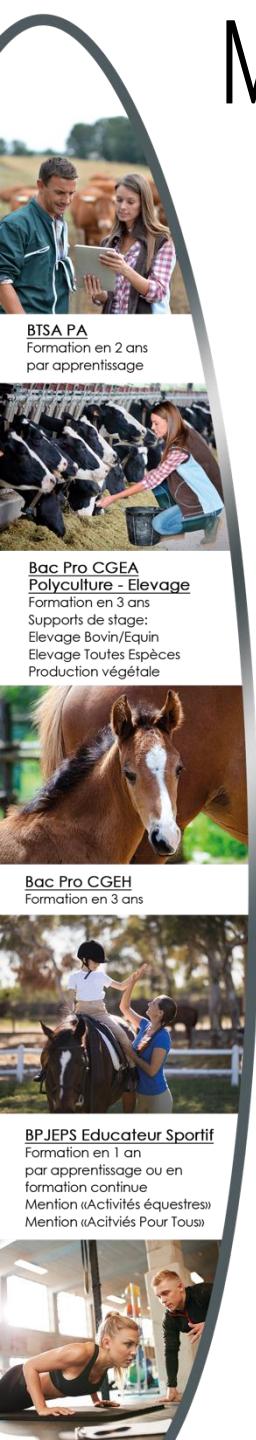
- Ecurie de propriétaires
- Centre équestre
- Ecurie de concours

Stage 1

Stage 2

#MMJV
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
Stage 1
Stage 1
#MMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 1
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
Stage 2
Stage 2
Stage 2
#MMJV
LMMJ#
Stage 2
Mobilité
Stage 2
LMMJ#
Stage 2
Stage 2
LMMJV
LMMJV
Stage 2
Stage 2

Réussir Autrement



BTSA PA

Formation en 2 ans
par apprentissage



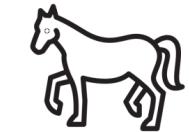
Bac Pro CGEA
Polyculture - Elevage
Formation en 3 ans
Supports de stage:
Elevage Bovin/Equin
Elevage Toutes Espèces
Production végétale



Bac Pro CGEH

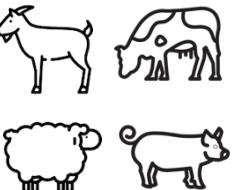


BPJEPS Educateur Sportif
Formation en 1 an
par apprentissage ou en
formation continue
Mention «Activités équestres»
Mention «Activités Pour Tous»



Support équin

- Elevage équin
 - Ecurie de propriétaires
 - Centre équestre



Support toutes espèces Polyculture élevage

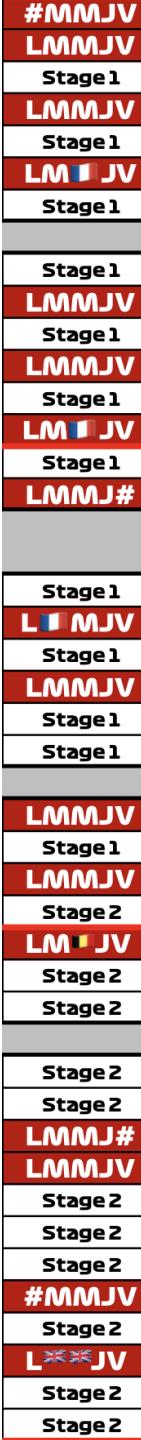


Support équin

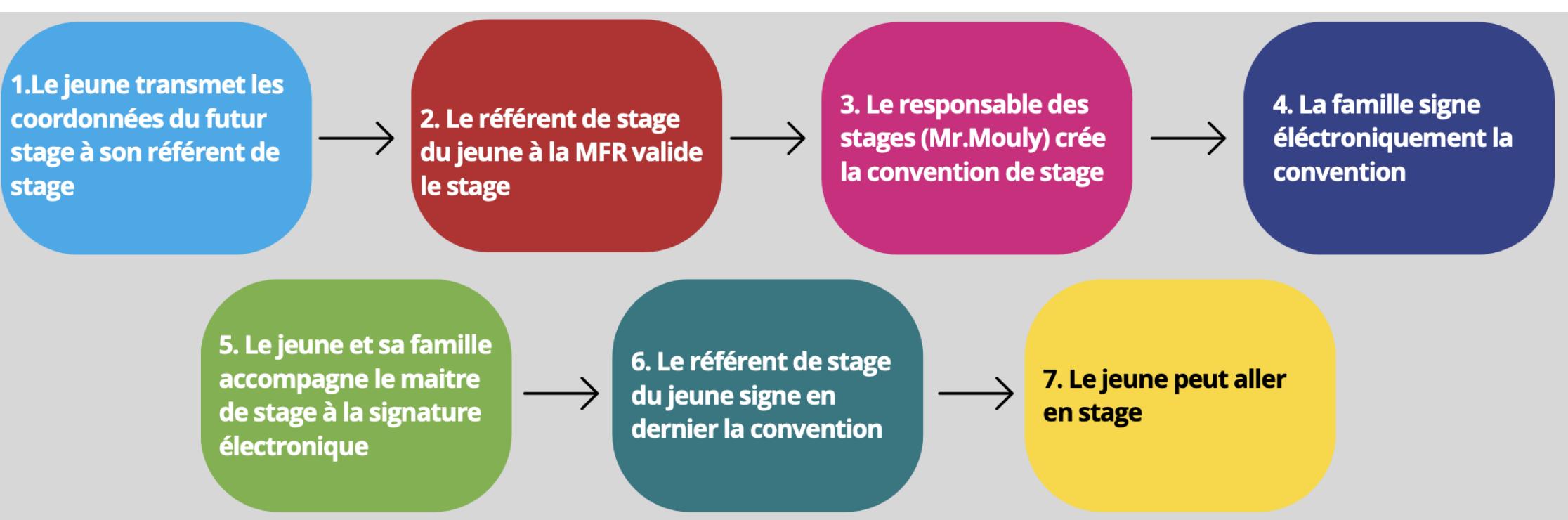
Elevage équin (au moins 3 poulinières) + culture

Stage 1

Stage 2

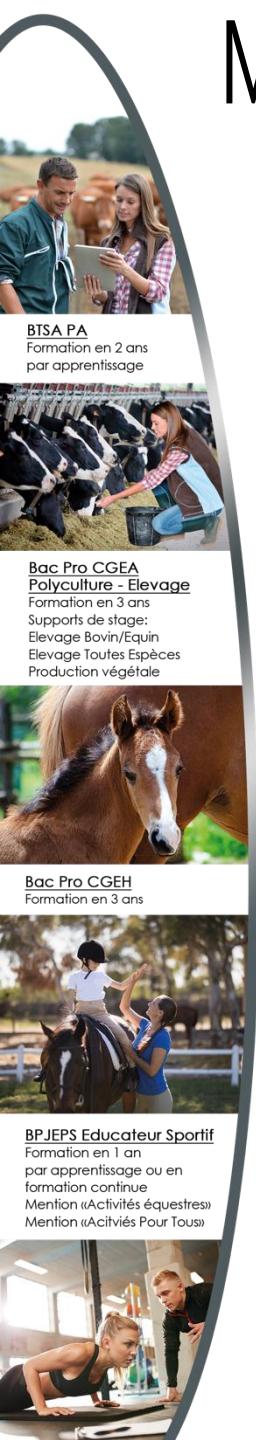


CHRONOLOGIE OBLIGATOIRE



Date limite de transmission de la fiche de recherche du stage 1 : **17 aout 2025**

→ Par mail au référent de l'élève (carte de visite)





BTSA PA
Formation en 2 ans
par apprentissage



Bac Pro CGEA
Polyculture - Elevage
Formation en 3 ans
Supports de stage:
Elevage Bovin/Equin
Elevage Toutes Espèces
Production végétale



Bac Pro CGEH
Formation en 3 ans



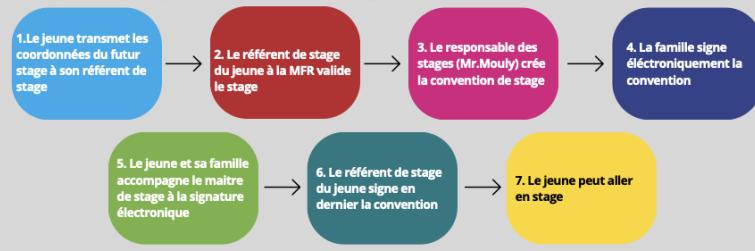
BPJEPS Educateur Sportif
Formation en 1 an
par apprentissage ou en
formation continue
Mention (Activités équestres)
Mention (Activités Pour Tous)



SIGNATURE ELECTRONIQUE

Comment signer ma convention de stage avec LiveConsent?

Rappel de la procédure de stage :



Délai maximum pour réaliser la signature: 21 Jours

1. Réception par Email de la convention à signer, cliquer sur "consulter et signer"

Ce mail peut se trouver dans les SPAM ou INDÉSIRABLES

2. Vous êtes redirigé vers le site internet: [LiveConsent](#)

3. La convention de stage apparaît

4. Faire défiler l'ensemble des pages de la conventions de stage, à chaque: * ou blocs comprenant votre nom une information vous concernant est requise

Si une de ces informations n'est pas renseigné la signature du document est impossible

5. Cocher la case "J'ai lu ce document" et cliquez sur "signer" puis sur "je confirme"

6. Un EMAIL ou SMS comprenant un code de signature viens de vous être envoyé

7. Saisissez le code reçu dans [LiveConsent](#)

8. Cliquez sur signer

9. L'opération est terminée, vous recevez par Email un exemplaire de la convention de stage signé par tous

Conservez en toutes circonstances cet exemplaire notamment pour le versement de l'allocation de stage

En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter le responsable des stages (Mr Mouly)



"En MFR, les stages en alternance sont la base de notre pédagogie, et sur lesquels s'appuient l'ensemble de nos cours"

LA CONVENTION DE STAGE

Elle fixe :

- **Les jours** à respecter impérativement (pas le dimanche)

Attention : lundi – vendredi ou mardi – samedi

- **Les horaires** à respecter impérativement

Attention : 35h/semaine (32h pour les -15 ans)

Le jeune est couvert par l'assurance uniquement sur ces critères. Les changements doivent être signalés au préalable au référent pour créer un avenant à la convention.



BTSA PA
Formation en 2 ans
par apprentissage



Bac Pro CGEA
Polyculture - Elevage
Formation en 3 ans
Supports de stage:
Elevage Bovin/Equin
Elevage Toutes Espèces
Production végétale



Bac Pro CGEH
Formation en 3 ans



BPJEPS Educateur Sportif
Formation en 1 an
par apprentissage ou en
formation continue
Mention (Activités équestres)
Mention (Activités Pour Tous)



L'ANNEXE 3

→ Pour l'allocation

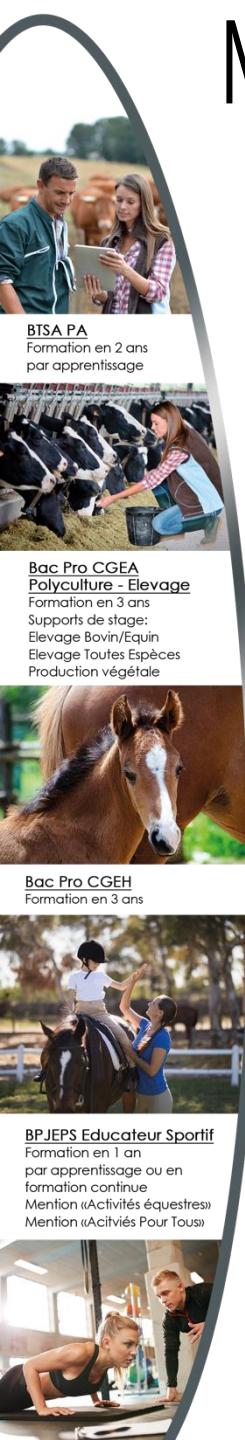
- Versée par l'État
- Dates de versement dépendants de l'État
- Récompense l'assiduité en stage

Informations nécessaires :

RIB + photocopie du livret de famille + document à remplir (fourni par le secrétariat)

Cette annexe doit être signée sur l'exemplaire de la convention de la famille, et rendue au référent.

	Seconde	Première	Terminale
BAC PRO	10€/j Plafond 300€	15€/j Plafond 900€	20€/j Plafond 800€



ANNEXE 3 : ATTESTATION DE STAGE TYPE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. Elle est remise au lycéen stagiaire, envoyée à l'établissement scolaire et conservée dans l'entreprise.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom : **MFR LE CATEAU**
Adresse : **70, rue Fallderbe 59360 LE CATEAU CAMBRE**

N° d'immatriculation de l'entreprise : **76363847100020**

Représenté(e) par (nom) : **SUDRIE Alexis**
Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom: _____ Nom: _____

Classe : **Terminale Bac Pro CGEA**

Date de naissance : **16/01/2006**

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom : **MFR CFA Le Cateau**

Adresse : **70 rue Fallderbe 59360 LE CATEAU**

Représenté(e) par (nom) : **SUDRIE Alexis en qualité de chef d'établissement**

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme du **20/11/2023** au **26/11/2023**

Sont une durée effective totale de : _____ (en nombre de jours)

Il/elle a réalisé les activités et mobilisé les compétences suivantes :

Activités réalisées	Compétences mobilisées
Préparer son travail / Appliquer les règles de sécurité / Participer ou effectuer seul les soins quotidiens des animaux	5- Applique et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité 6- Gère les bâtiments, installations, matériels, 7- Gère le travail et encadre une équipe
Participer à l'entretien des locaux, du matériel, des installations, des cultures et prairies en toute sécurité	10- Commercialise les produits et/ou les services de l'entreprise
Participer aux activités de travail d'élevage et agronomique	

Gratification versée par l'entreprise au stagiaire le cas échéant : _____ €

Fait à **LE CATEAU**, le **02/06/2024**

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil

ABSENCES EN STAGE

Pour toutes absences :
Téléphoner au maître de stage et à la MFR

En cas de maladie → fournir un certificat médical aux 2 parties

Pour raisons personnelles → signature d'un écrit (possible par mail)

SECURITÉ EN STAGE



BTSA PA
Formation en 2 ans
par apprentissage



Bac Pro CGEA
Polyculture - Elevage
Formation en 3 ans
Supports de stage:
Elevage Bovin/Equin
Elevage Toutes Espèces
Production végétale



Bac Pro CGEH
Formation en 3 ans

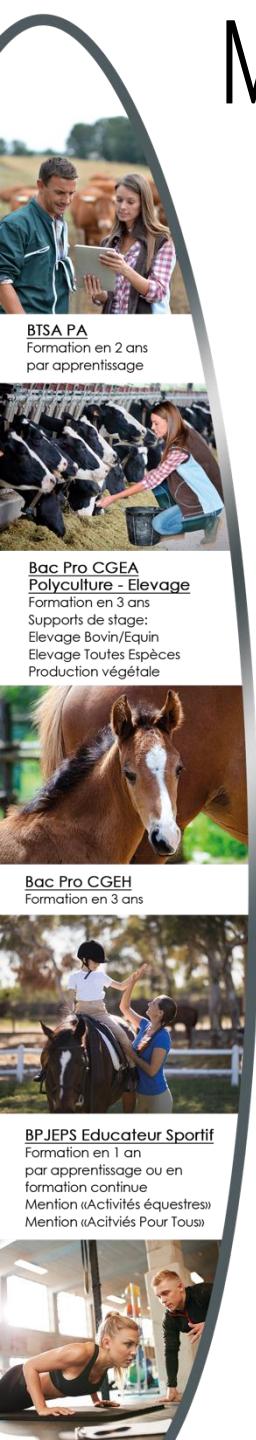


BPJEPS Educateur Sportif
Formation en 1 an
par apprentissage ou en
formation continue
Mention (Activités équestres)
Mention (Activités Pour Tous)

Le stage est une situation professionnelle à risque.

Prévenir les accidents :

- Par des **Équipements de Protection Individuelle** - chaussures de sécurité et casque apportés par le stagiaire
- Par une **formation à la sécurité** – dispensée par la MFR lors de la première session + le maître de stage le premier jour (fiche verte)



Formation à la sécurité

FICHE D'ACCUEIL

Thèmes abordés

Description de l'entreprise ou de l'exploitation

- Les différents bâtiments.
- La localisation des vannes d'eau et de gaz, du tableau électrique, du téléphone et des numéros utiles (voisins, vétérinaires, ...).
- L'organisation de l'entreprise.
- Les différentes activités.
- Le fonctionnement de l'entreprise et des règles de vie commune.

Dispositions obligatoires en matière de sécurité

- Présentation et commentaires du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Les accidents du travail, les maladie professionnelles...

Les équipements de protection individuels (EPI)

- L'utilité des EPI.
- L'obligation en ce qui concerne le port des EPI.
- La présentation, la méthode d'utilisation et l'entretien des EPI (à l'aide de la notice d'instruction en français).

Les risques liés à l'exécution du travail

- Les risques généraux (circulation des engins et des personnes, incendie, électricité...).
- Les conditions d'exécution.
- Les risques spécifiques, les procédures et les modes opératoires en fonction des risques.

Les conduites à tenir

- En cas d'accident ou d'intoxication (affichage des n° d'urgence).
- En cas d'incendie ou d'alerte.
- La présence des moyens de secours (trousse de secours, extincteur...).
- Les instructions en cas de sinistre.

Je soussigné(e)

Né(e) le

Employé(e) de

En tant que

A partir du

Certifie avoir reçu une formation à la sécurité, le

À

Dispensée par

Date :

Signature :

PS IMPRIMERIE St Jean de Verges (09)

EN CAS D'ACCIDENT

Tout accident en stage est considéré comme un accident du travail → couvert par la MSA (sur les horaires et jours inscrits sur la convention).

1. Le maître de stage ou un parent contacte la MFR sous 48h
2. Il remplit la feuille bleue (fournie à la rentrée)
3. Il présente cette feuille à chaque praticien
4. Il demande un certificat initial d'arrêt de travail
5. Il renvoie la feuille bleue et le certificat à la MSA à la fin des soins

Attention : **PAS DE CARTE VITALE !**

La MFR établit la déclaration d'accident du travail.

Autres informations

Ce diaporama est disponible sur le site :

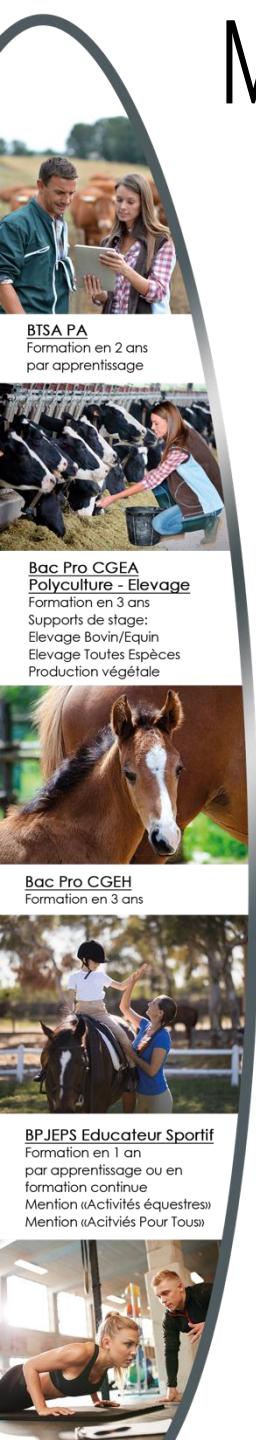
www.mfr-le-cateau.fr

Aménagements de la scolarité

Dossier MDPH, PAI et aménagements aux examens – consulter Mme Chloé Fritsch

Les premières
voir M. Bayard

Les conventions seront envoyées à la rentrée.



QUESTIONS/REONSES

Question : Quels sont les horaires de la navette depuis la gare de Caudry à la MFR de Le Cateau-Cambrésis ?

Réponse : Le départ de la navette depuis Caudry est prévu à 8h45. En cas de retard de train ou d'imprévu, un second départ est prévu à 12h20.

Question : Quelles sont les lignes desservies par la navette ?

Réponse : La navette emprunte la ligne 848. Les lignes précises vous seront communiquées ultérieurement. Nous vous tiendrons informés dès que le planning détaillé sera disponible.

Question : Quel est le tarif pour utiliser la navette ?

Réponse : Le tarif est de 1€ par trajet. Il est également possible d'acheter un carnet de tickets directement auprès du secrétariat.

Question : Est-il possible de choisir un second stage dans une structure différente du premier ?

Réponse : Oui. Le cursus prévoit deux périodes de stage, chacune d'une durée comprise entre 12 et 13 semaines. Si l'une de ces périodes dépasse 13 semaines, une rémunération devient obligatoire conformément à la réglementation.

Question : Que faire en cas de difficulté pour trouver un second lieu de stage ?

Réponse : Si vous avez réalisé votre premier stage, un lien sera établi avec votre référent de stage. Ce dernier pourra vous accompagner et faciliter vos démarches pour trouver un second stage.

Question : Peut-on effectuer un stage en Belgique ?

Réponse : Oui, il est tout à fait possible d'effectuer un stage à l'étranger, y compris en Belgique. Il faudra cependant adapter les conventions de stage, car elles ne sont pas identiques à celles en France.

Question : Les semaines de stage doivent-elles être rattrapées en cas d'absence ?

Réponse : Non, les jours d'absence, même pour raison médicale, ne sont pas à rattraper. Toutefois, il est important de signaler toute absence auprès de son maître d'apprentissage et de la MFR. Il faudra fournir un justificatif.